

Motion du groupe Veyrier-Ensemble

Pour un réseau de mobilité douce accompagnant les axes structurants du projet Grands-Esserts

Exposé des motifs :

Suite aux discussions du Conseil Administratif avec le Conseil d'Etat concernant la mobilité, nous souhaitons relever les éléments suivants :

Conjointement aux demandes d'adoption des plans localisés de quartier, (PLQ), diverses études et notices d'impact sont menées sur le plan de la mobilité, de l'environnement et des énergies.

L'étude d'impact concernant la mobilité, approuvée le 13 février 2015, est essentielle afin que le développement des Grands Esserts soit une opportunité à l'amélioration de cette dernière dans un secteur particulièrement chargé (19'000 vhc/jour en 2012, 25'000 vhc/jour en 2030).

Au chapitre de la mobilité douce, (MD), il est écrit :

« Tous les axes structurants sont équipés d'aménagements pour les cyclistes » afin de « garantir un réseau structuré, continu et attractif » et à la page 1 de ce même rapport :

« Les routes structurantes de Veyrier et Vessy sont réaménagées ».

Les intentions de ce rapport sont claires : les axes structurants du projet Grands Esserts sont les routes de Veyrier et de Vessy et ces mêmes axes devraient être équipés d'aménagements pour les cyclistes.

La descente de la route de Veyrier en direction du Val d'Arve est aujourd'hui extrêmement dangereuse. Excepté un vague chemin piéton caillouteux au milieu de la forêt, on n'y trouve ni piste cyclable, ni trottoir.

Sur la route de Vessy, l'actuel pont de Vessy est un goulet d'étranglement important. Classé par la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites), il ne peut être élargi. Les transports publics ne pourront y trouver un couloir en site propre, or le bus à haut niveau de service (BHNS), passera par ce pont. Au vue de l'étroitesse du pont, aucune piste cyclable en site propre n'y est envisageable.

La position géographique des Grands Esserts, à quelques minutes des villes de Carouge et Genève, offre une véritable alternative à la voiture individuelle. L'usage des moyens de mobilité douce doit être fortement encouragé par un réseau de pistes cyclables continu et sécurisé, seul garant d'une attractivité souhaitée.

Afin que cette étude d'impact sur la mobilité ne reste pas au stade des bonnes intentions et en s'inspirant des constats ci-dessus, nous demandons :

Proposition :

- Que sur la route de Veyrier, dans la descente vers le Val-d'Arve, une piste cyclable ainsi qu'un parcours piéton soient aménagés en site propre, afin que ce parcours garantisse la sécurité de ces divers usagers.
- Que sur la route de Vessy, la capacité de trafic du pont actuel soit notablement améliorée.
 - A) Soit par le dédoublement du pont.
 - B) Soit par la suppression des trottoirs existants, permettant ainsi la création d'une voie de bus en site propre, et la construction en aval ou en amont d'une passerelle légère destinée à la mobilité douce piétons-vélos.
 - C) Soit par tout autre moyen garantissant la séparation et la sécurité des divers modes de transport.

Pour le groupe Veyrier-Ensemble :

Jacques Charles, Jean-Jacques Imberti, Joël Jousson, Sinan Kapanci, Christiane Menétrey,
Aline Tagliabue-Besson, André Vouilloz, Serge Zanicoli